



PRÉFET DU VAR

n° 2019/17
Affiché le 14/10/2019

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var
Service du domaine public
maritime et environnement marin
Bureau littoral ouest

ARRETE PREFECTORAL ACCORDANT LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DU LAYET

COMMUNE DU LAVANDOU

Le préfet du Var,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2124-3 et R 2124-13 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 321-9 ;

Vu le code du commerce, notamment les articles L 145-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2018-111 du conseil municipal du 25 septembre 2018 sollicitant le renouvellement de la concession de plage naturelle du Layet ;

Vu le dépôt du dossier de demande de renouvellement de la concession sus-visée en date du 11 février 2019 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer, par délégation du préfet maritime de la méditerranée en date du 26 février 2019 au titre de l'article R 2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis favorable portant dérogation aux règles d'accessibilité en date du 4 mars 2019 ;

Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques du 19 mars 2019 ;

Vu l'avis favorable du service gestionnaire du domaine public maritime en date du 29 mars 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019 portant ouverture de l'enquête publique du 6 mai au 5 juin 2019 inclus ;

Vu l'avis favorable avec une réserve du commissaire-enquêteur en date du 28 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires et de la mer, par délégation du préfet maritime de la méditerranée en date du 30 août 2019 au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis conforme favorable du vice-amiral d'escadre, commandant la Zone Maritime Méditerranée en date du 17 septembre 2019;

